

GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT

G. P. E.

**Société Anonyme au capital de 21.416.000 euros
Siège social : DRAGUIGNAN (Var) – 109 rue Jean AICARD
429 574 395 R.C.S. DRAGUIGNAN**

**FORMULAIRE DE DEMANDE D'ENVOI DE DOCUMENTS ET RENSEIGNEMENTS
MENTIONNÉS A L'ARTICLE R.225-83 DU CODE DE COMMERCE**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
EN DATE DU 26 JUILLET 2019**

Je soussigné¹,

Nom : _____ Prénom : _____
Demeurant à : _____

OU

Représentant légal de _____ (dénomination sociale)
R.C.S. : _____,
Siège social : _____,

Propriétaire de _____ actions nominatives,
et/ou de _____ actions au porteur immobilisées par

Agissant en qualité d'actionnaire de la société GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT, société anonyme au capital de 21.416.000 euros, dont le siège social est situé 109 rue Jean AICARD - DRAGUIGNAN (Var), identifiée sous le n° 429 574 395 R.C.S. Draguignan (la "**Société**"),

Demande l'envoi (cocher les cases ci-dessous correspondantes) :

¹ Cette demande n'est possible qu'aux seuls actionnaires nominatifs ou au porteur fournissant une attestation de leur qualité d'actionnaire. Cette demande est à adresser sous enveloppe à la société GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT ou au CACEIS CORPORATE TRUST, Service Assemblées, 14 rue Rouget de Lisle, 92862 Issy Les Moulineaux, Cedex 9.

² Indication précise de la banque, de l'établissement financier ou de la société de Bourse teneur de comptes des actions, accompagnée d'une attestation d'inscription dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

- à l'adresse ci-dessus, ou
- par voie électronique à l'adresse email suivante : _____

des documents et renseignements suivants, visés aux articles R.225-81 et R.225-83 du Code de commerce, concernant l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires de la Société convoquée pour le **26 juillet 2019**, à **9 heures**, au siège social de la Société (cocher les cases ci-dessous correspondantes) :

- l'ordre du jour de l'assemblée,
- les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2018,
- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018,
- le rapport de gestion du conseil d'administration sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018,
- le rapport du conseil d'administration selon les dispositions de l'article L.225-197-4 du Code de commerce (*inclus dans le rapport de gestion susvisé*),
- un tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices (*inclus dans le rapport de gestion susvisé*),
- un exposé sommaire de la situation de la Société au cours de l'exercice écoulé (*inclus dans le rapport de gestion susvisé*),
- les rapports des commissaires aux comptes présentés à l'assemblée générale ordinaire annuelle,
- le texte des projets de résolutions présentés par le conseil d'administration et, le cas échéant, par des actionnaires dans les conditions prévues aux articles R.255-71 à R.225-74 du Code de commerce,
- la liste des administrateurs et directeurs généraux ainsi que le cas échéant, l'indication des autres sociétés dans lesquelles ces personnes exercent des fonctions de gestion, de direction, d'administration ou de surveillance (*inclus dans le rapport de gestion susvisé*),
- le tableau récapitulatif des délégations de compétence et de pouvoirs accordés par l'assemblée générale au conseil d'administration en matière d'augmentation de capital (*inclus dans le rapport de gestion susvisé*),
- un formulaire unique de vote,
- une formule de procuration,
- un formulaire de vote par correspondance,
- une formule permettant à l'actionnaire titulaire de titres nominatifs de demander l'envoi des documents et renseignements visés aux articles R.225-81 et R.225-83 à l'occasion de chaque assemblée, sans qu'il ne lui soit nécessaire d'en renouveler la demande,

- les nom, prénom usuel et âge des candidats à des mandats d'administrateurs, leurs références professionnelles et leurs activités professionnelles au cours des cinq dernières années, notamment les fonctions qu'ils exercent ou ont exercées dans d'autres sociétés, ainsi que les emplois ou fonctions occupés dans la Société par ces candidats et le nombre d'actions de la Société dont ils sont titulaires ou porteurs (*inclus dans le rapport de gestion susvisé*).

Seuls les actionnaires titulaires de titres nominatifs peuvent, par une demande unique, obtenir de la Société l'envoi des documents et renseignements mentionnés aux articles R.225-81 et R.225-83 du Code de commerce à l'occasion de chacune des assemblées d'actionnaires ultérieures.

Fait à _____, le _____ 2019.

Signature :